VISAS
Commissariat

APAMAR

16 rue Jean Claret
63972 CLERMONT-FERRAND Cedex 9

RAPPORTS
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2020

56, boulevard Gustave Flaubert - BP 355 - 63010 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél. 04 73 42 48 00 - Fax 04 73 42 49 00 - visas4@gestion4.fr - www.gestion4.fr
Visas 4 Commissariat - Société de commissaires aux comptes membre de la Compagnie régionale de Riom - SARL au capital de 96 420 euros - RCS Clermont-Ferrand B 339 418 535

GROUPE Gestion4

VISAS
Commissariat

APAMAR

16 rue Jean Claret
63972 CLERMONT-FERRAND Cedex 9

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2020

56, boulevard Gustave Flaubert - BP 355 - 63010 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél. 04 73 42 48 00 - Fax 04 73 42 49 00 - visas4@gestion4.fr - www.gestion4.fr
Visas 4 Commissariat - Société de commissaires aux comptes membre de la Compagnie régionale de Riom - SARL au capital de 96 420 euros - RCS Clermont-Ferrand B 339 418 535

GROUPE Gestion4

VISAS
Commissariat

APAMAR

16 rue Jean Claret
63972 CLERMONT-FERRAND Cedex 9

Association loi 1901

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

A l'assemblée générale de l'APAMAR,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association APAMAR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

3. OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Evénement » de l'annexe des comptes annuels relatif à la crise sanitaire COVID 19 et à ses impacts sur l'entité.

4. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés membres de l'assemblée.

6. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTITE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

7. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Clermont-Ferrand, le 21 mai 2021

SARL VISAS 4 COMMISSARIAT



Emily STRICKLAND
Commissaire aux comptes
Gérante - Associée

ANNEXE – Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020

ACTIF	2020			2019	PASSIF	2020	2019
	BRUT	AMORTISS. PROVISIONS	NET				
ACTIF IMMOBILISE					**FONDS PROPRES**		
- Immobilisations incorporelles	48 545,00	40 104,75	8 440,25	12 850,25	- Réserve générale	1 094 258,48	1 094 258,48
- Immobilisations corporelles	348 801,33	221 819,70	126 981,63	143 360,24	- Report à nouveau	-143 411,33	-295 465,73
- Immobilisations financières	17 893,37		17 893,37	385,71	- Dettes non opposables au tiers financeurs	-289,87	-1 454,40
					- Résultat de l'exercice :		
					. Prestataire	**191 006,19**	**153 218,95**
					. Mandataire		
					- Subvention d'investissement	7 986,88	17 084,70
TOTAL	415 239,70	261 924,45	153 315,25	156 596,20	TOTAL	1 149 550,35	967 642,00
					PROVISIONS P/RISQUES & CHARGES	43 175,55	43 175,55
					FONDS DEDIES		8 124,86
ACTIF CIRCULANT					**DETTES**		
- Avances & acomptes versés sur commande							
- Créances					- Emprunt et dettes financières		
- Créances clients	838 620,59	7 016,56	831 604,03	883 493,45	- Dettes fournisseurs	59 989,78	47 583,58
- Créances diverses	53 744,32		53 744,32	73 886,77	- Dettes fiscales et sociales	1 107 415,36	1 157 265,04
- Valeurs mobilières de placement					- Dettes diverses	6 607,95	24 145,55
- Disponibilités	1 324 408,12		1 324 408,12	1 132 975,33			
CHARGES CONSTATEES D' AVANCE	3 667,27		3 667,27	1 946,83	**PRODUITS CONSTATES D AVANCE**		962,00
TOTAL	2 220 440,30	7 016,56	2 213 423,74	2 092 302,38	TOTAL	1 217 188,64	1 281 256,58
TOTAL GENERAL	**2 635 680,00**	**268 941,01**	**2 366 738,99**	**2 248 898,58**	**TOTAL GENERAL**	**2 366 738,99**	**2 248 898,58**

VISAS 4 COMMISSAIRES
Société de Commissaires aux Comptes
56, Boulevard Gustave Flaubert
63010 CLERMONT FD CEDEX 1
04.73.42.48.00 - Fax 04.73.42.49.14

A.P.A.M.A.R. **EXERCICE 2020**

COMPTE DE RESULTAT

CHARGES	2020	2019	PRODUITS	2020	2019
CHARGES D'EXPLOITATION			**PRODUITS D' EXPLOITATION**		
- Achat de matières consommables			- Prestations de service	5 771 966,09	6 016 529,87
- Autres achats et charges externes	1 033 399,96	1 021 984,29	- Subventions d'exploitation	9 175,92	39 023,56
- Impôts, taxes et vers. assimilés	353 301,60	418 778,64	- Autres produits	39 273,23	101 812,56
- Salaires et traitements	4 020 544,02	4 104 696,60	- Reprise sur provisions		
- Charges sociales	449 678,05	435 537,87	- Transfert de charges	15 555,73	5 112,22
- Dotation aux amortis. & provisions	32 405,88	28 932,40			
- Engagements à réaliser s/subventions accordées		8 124,86			
- Autres charges	3 833,69	4 230,45			
TOTAL	5 893 163,20	6 022 285,11	**TOTAL**	5 835 970,97	6 162 478,21
CHARGES FINANCIERES			**PRODUITS FINANCIERS**	920,56	1 272,24
- Dotations aux provisions dépréciations VMP					
- Charges nettes s/cessions VMP					
TOTAL			**TOTAL**	920,56	1 272,24
CHARGES EXCEPTIONNELLES			**PRODUITS EXCEPTIONNELS**		
- Sur opérations de gestion	2 329,53	4 387,76	- Sur opération de gestion	236 272,86	6 867,70
- Sur opérations en capital			- Sur opération en capital	9 097,82	9 438,24
- Dotations aux amortis. & aux provisions			- Reprise sur provisions	4 359,16	
TOTAL	2 329,53	4 387,76	**TOTAL**	249 729,84	16 305,94
IMPOTS SUR LES BENEFICES	122,45	164,57			
TOTAL DES CHARGES	5 895 615,18	6 026 837,44	**TOTAL DES PRODUITS**	6 086 621,37	6 180 056,39
SOLDE CREDITEUR - EXCEDENT	**191 006,19**	**153 218,95**	**SOLDE DEBITEUR - PERTE**		
TOTAL GENERAL	**6 086 621,37**	**6 180 056,39**	**TOTAL GENERAL**	**6 086 621,37**	**6 180 056,39**

Sarl VISAS 4 COMMISSARIAT
Société de Commissaires aux Comptes
56, Boulevard Gustave Flaubert
63010 CLERMONT FD CEDEX 1
Tél. 04.73.42.48.00 - Fax 04.73.42.49.00

APAMAR

ANNEXES

EXERCICE 2020

ANNEXES COMPTES ANNUELS

Exercice 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

- ❒ Règles et méthodes comptables
- ❒ Notes sur bilan ACTIF
- ❒ Notes sur bilan PASSIF

****

Exercice clos le :	**31 décembre 2020**	
Durée :	**12 mois**	
Total bilan avant répartition :		**2 366 738,99 €**
Résultat :	**excédent comptable de**	**191 006,19 €**
	excédent administratif de	**101 469,94 €**

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 26 avril 2021 par les membres du Conseil d'Administration d'APAMAR

sarl VISAS 4 COMMISSARIAT
Société de Commissaires aux Comptes
56, Boulevard Gustave Flaubert
63010 CLERMONT FD CEDEX 1
☎ 04.73.42.48.00 - Fax 04.73.42.49.00

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l' exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

sarl VISAS 4 COMMISSARIAT
Société de Commissaires aux Comptes
56, Boulevard Gustave Flaubert
63010 CLERMONT FD CEDEX 1
04.73.42.48.00 - Fax 04.73.42.49.0

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- immobilisations :l'association applique les règlements CRC 2002-10 et 2004-06, néanmoins il n'a pas été identifié d'immobilisation susceptible d'être décomposée.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire
L'association compte tenu des seuils peut bénéficier du régime de faveur des PME et conserve les durées d'usage pour l'amortissement des immobilisations non décomposables.

EVENEMENT

L'épidémie de Covid-19 a eu comme impact sur les comptes 2020 :
- une baisse d'activité de 7,33% des heures d'intervention

- le versement d'une prime COVID aux salariés de 163 176€ financée intégralement par le Conseil Départemental du PDD
- une recette exceptionnelle de : 207 987€ versée par les différents financeurs (CD, MSA,CARSAT) pour compenser les pertes de recettes (interventions non effectuées)

En 2021, nous constatons un premier trimestre difficile en terme de relance d'activité en lien avec la persistance de la crise sanitaire .

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements retraite : **253 917 €**

Application de la Convention Collective Nationale des Organismes d'Aide à domicile ou de maintien à domicile.

Ils ont été calculés par salarié d'après le nombre de mois d'ancienneté acquis au 31/12/2020, soit
- après 5 ans d'ancienneté = 0,50 mois de salaire
- après 10 ans d'ancienneté = 1 mois de salaire
- après 15 ans d'ancienneté = 1,5 mois de salaire
- après 20 ans d'ancienneté = 2 mois de salaire
- après 25 ans d'ancienneté = 2,5 mois de salaire
- après 30 ans d'ancienneté = 3 mois de salaire

Les engagements ont fait l'objet de calculs actuariels en prenant en compte la probabilité d'être présent et d'être en vie au moment du départ (63 ans).

ENGAGEMENTS FINANCIERS

NEANT

sarl VISAS 4 COMMISSARIAT
Société de Commissaires aux Comptes
56, Boulevard Gustave Flaubert
63010 CLERMONT FD CEDEX 1
04.73.42.48.00 - Fax 04.73.42.49.00

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

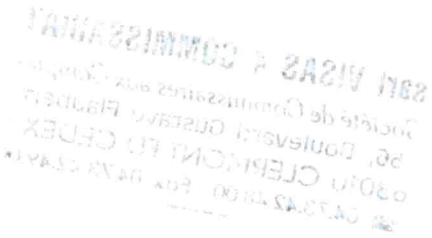
ACTIF IMMOBILISE

Néant

Valeurs brutes	Au 1/1/20	Acquisitions	Cessions	Au 31/12/20
2051 Logiciels	48 545,00			48 545,00
TOTAL AMORT IMMOB. INCORPORELLES	**48 545,00**			**48 545,00**
2131 Bâtiments	207 597,96			207 597,96
2135 Installations agencements	52 966,20			52 966,20
2183 Matériel de bureau & informatique	59 021,68	3 415,16		62 436,84
2184 Mobilier de bureau	24 261,20	1 539,13		25 800,33
TOTAL IMMOB. CORPORELLES	**343 847,04**	**4 954,29**		**348 801,33**
2750 Dépôts & cautionnements	385,71			385,71
276 Fonds logement		17 507,66		17 507,66
TOTAL IMMOB. FINANCIERES	**385,71**	**17 507,66**		**17 893,37**
TOTAL GENERAL	**392 777,75**	**22 461,95**		**415 239,70**

sarl VISAS 4 COMMISSARIAT
Société de Commissaires aux Comptes
56, Boulevard Gustave Flaubert
63010 CLERMONT FD CEDEX 1
04.73.42.48.00 - Fax 04.73.42.49.00

Amortissements	Au 1/1/20	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/20
2051 Logiciels	35 694,75	4 410,00		40 104,75
TOTAL IMMOB. INCORPORELLES	**35 694,75**	**4 410,00**		**40 104,75**
2131 Bâtiments	86 241,76	8 297,72		94 539,48
2135 Installations, agencements	49 671,22	2 163,87		51 835,09
2183 Matériel de bureau & informatique	43 048,30	10 298,15		53 346,45
21842 Mobilier de bureau	21 525,52	573,16		22 098,68
TOTAL AMORT. IMMOB. CORPORELLES	**200 486,80**	**21 332,90**		**221 819,70**
TOTAL GENERAL	**236 181,55**	**25 742,90**		**261 924,45**



NOTES SUR LE BILAN ACTIF

AVANCES & ACOMPTES VERSES SUR COMMANDE

Néant

ETAT DES CREANCES

	Montant brut	à 1 an au +	à + d'1 an
Créances clients	838 620,59	838 620,59	
Autres créances	53 744,32	53 744,32	
TOTAL	**892 364,91**	**892 364,91**	

ETAT DES DEPRECIATIONS DES CREANCES CLIENTS

Dépréciations	Au 1/1/20	Variation	Au 31/12/20
Sur comptes clients	3 633,80	3 029,18	6 662,98
Sur comptes caisses		353,58	353,58
TOTAL DEPRECIATIONS	**3 633,80**	**3 382,76**	**7 016,56**

ETAT DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

NEANT

ETAT DES DISPONIBILITES

sarl VISAS 4 COMMISSARIAT
Société de Commissaires aux Comptes
56, Boulevard Gustave Flaubert
63010 CLERMONT FD CEDEX 1
04.73.42.48.00 - Fax 04.73.42.49.00

	Montant brut	à 1 an au +	à + d'1 an
Chèques à encaisser			
Chèques services à encaisser	5 588,30	5 588,30	
Crédit Agricole - compte courant	362 058,23	362 058,23	
Crédit Agricole - Livret A	79 200,20	79 200,20	
Crédit Agricole - Livret CSL	877 561,39	877 561,39	
Virement interne			
TOTAL	**1 324 408,12**	**1 324 408,12**	

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE :

3 667,27

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

FONDS PROPRES

Réserve générale	1 094 258,48
Dettes non opposables au tiers financeurs (congés payés)	
Solde au 31/12/2019	-1 454,40
Dotation de l'année	1 164,53
Solde au 31/12/2020	-289,87

REPORTS A NOUVEAU

Valeurs	Au 1/1/20	Apport	Reprise	Au 31/12/20
110 Report à nouveau - solde créditeur		-60 016,24		-60 016,24
119 Report à nouveau - solde débiteur	295 465,73		92 038,16	203 427,57
TOTAL REPORTS A NOUVEAU	**295 465,73**	**-60 016,24**	**92 038,16**	**143 411,33**

ETAT DES SUBVENTIONS

Valeurs brutes	Au 1/1/20	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/20
1313 Subvention d'équipement Département 63	18 386,96			18 386,96
13182 Subvention d'équipement CNSA	18 386,96			18 386,96
TOTAL SUBVENTION D'INVESTISST	**36 773,92**			**36 773,92**

SARL VISAS & COMMISSARIAT
Société de Commissaires aux Comptes
56, Boulevard Gustave Flaubert
63010 CLERMONT FD CEDEX 1
04.73.42.48.00 - Fax 04.73.42.49.00

Etalement	Au 1/1/20	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/20
1313 Subvention d'équipement Département 63	9 844,61	4 494,86		14 339,47
13182 Subvention d'équipement CNSA	9 844,61	4 494,86		14 339,47
1313 Subvention d'équipement AGEFIPH		108,10		108,10
TOTAL SUBVENTION D'INVESTISST	**19 689,22**	**9 097,82**		**28 787,04**

FONDS DEDIES

	Au 01/01/20	Dotation	Reprise	Au 31/12/20
1941 Fonds dédiés s/subv fonct - CD 63 "aides aux aidants"	8 124,86		8 124,86	
TOTAL FONDS DEDIES	**8 124,86**		**8 124,86**	

ETAT DES PROVISIONS

Provisions	Au 1/1/20	Dotation	Reprise	Au 31/12/20
Provisions pour risques et charges				
- provisions pour litiges (pru	43 175,55			43 175,55
TOTAL PROVISIONS	**43 175,55**	**0,00**	**0,00**	**43 175,55**

ETAT DES DETTES

	Montant brut	à 1 an au +	+ 1 an - 5 ans	à + 5 ans
Dettes fournisseurs	59 989,78	59 989,78		
Personnel et comptes rattachés	720 300,26	720 300,26		
Sécurité Sociale & autres organismes	297 249,96	297 249,96		
Etat & autres collectivités publiques	89 865,14	89 865,14		
Autres dettes	6 607,95	6 607,95		
	1 174 013,09	**1 174 013,09**	**0,00**	**0,00**

sarl VISAS 4 COMMISSARIAT
Société de Commissaires aux Comptes
56, Boulevard Gustave Flaubert
63010 CLERMONT FD CEDEX 1
04.73.42.48.00 - Fax 04.73.42.49.00

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE : **NEANT**

CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES DE BILAN : **536 617,44**

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 363,11	c/408
Personnel charges à payer	365 276,67	c/4282
Charges sociales à payer	33 422,82	c/4382
Autres organismes sociaux	68 985,18	c/4386 c/438720 c/438721
Etat charges à payer	31 961,71	c/4482
Autres charges à payer	6 607,95	c/4686